

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ANS VIE-COVÉA du 18 septembre 2020



Le Palais des Congrès de Tours

Un auditoire attentif

L'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'ANS Vie-Covéa s'est tenue le 18 septembre à Tours sous la présidence de Jean Fleury. Dans le respect des mesures sanitaires liées à la crise de la Covid-19, elle s'est déroulée pour la première fois en présence des adhérents assurés de GMF Vie, MAAF Vie et MMA Vie. Plus de 2 millions d'adhérents ont ainsi été convoqués individuellement. Le quorum a été atteint avec 102 000 votants le jour de l'Assemblée Générale.

Lors de cette assemblée, Jean Fleury, assisté de Louis Derboulle, Secrétaire général, Marc Boussière, Trésorier, et Henry Giloteaux, Trésorier sortant, ont présenté le rapport du conseil d'administration, le rapport du trésorier sur les opérations et les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2019. Madame Mathilde Guignard, commissaire aux comptes, a présenté ses rapports.

Éric Lécuyer, Directeur Assurance Vie de Covéa, a ensuite dressé un état des lieux de l'activité des trois assureurs.

À l'issue de ces présentations, ils ont répondu aux questions posées par des adhérents. Le Président et le Secrétaire général ont ensuite présenté au vote les résolutions, qui ont toutes été approuvées.

Que faut-il retenir de l'Assemblée Générale?

1^{ere} Assemblée Générale avec les 3 assureurs GMF Vie, MAAF Vie et MMA Vie

Depuis le 1^{er} janvier, l'association a pris le nom d'ANS Vie-Covéa (Association Nationale des Souscripteurs Vie de Covéa). Son périmètre d'intervention a été étendu : elle réunit désormais les épargnants de GMF Vie, MAAF Vie et MMA Vie.

Qu'est-ce que cela signifie concrètement ?

Tout d'abord, dès lors qu'une personne souscrit un contrat d'assurance vie éligible auprès de l'un des trois assureurs, elle adhère de fait à l'association. Elle a la possibilité de participer à l'assemblée générale et dispose d'un droit de vote selon le principe mutualiste « un homme, une voix ».

Ensuite, l'association exerce son contrôle sur la majorité des contrats en assurance vie de ces trois entités. L'association défend les intérêts de ses adhérents. Au travers de comités techniques, elle souscrit les contrats collectifs, dont les termes sont identiques pour tous les adhérents. Elle négocie avec les assureurs leurs avenants. Enfin, elle surveille la gestion des assureurs et plus particulièrement leur gestion financière. De leur côté, les assureurs conservent leur mission qui consiste à faire fructifier l'épargne des assurés en combinant performance et sécurité.

CHIFFRES CLÉS

- + de 2 millions d'adhérents (31/01/2020)
- + de 40 milliards d'euros d'actifs gérés
- **1,30 €**, c'est le montant de la cotisation de l'Association par adhérent depuis 2014. Elle est prélevée sur les frais des contrats et ne s'y ajoute pas.

2019 : une année pour préparer la mise en place de l'association élargie

Dans le cadre de son ancien périmètre, l'association a suivi en 2019 la gestion de GMF Vie. Elle s'est aussi fortement impliquée dans :

- La préparation et la mise en place de l'association élargie. L'Assemblée Générale du 18 septembre a d'ailleurs permis de constituer un nouveau conseil d'administration, où les assurés des trois marques sont représentés équitablement.
- La mise en place d'un site internet afin d'informer les adhérents de l'actualité de l'association :

www.ansviecovea.org.

• La mise en place de 3 comités techniques, un pour GMF Vie, un pour MAAF Vie et un pour MMA Vie. Composés à parts égales de représentants de l'association et de représentants de l'assureur, ils sont chargés de suivre l'activité des assureurs.

Une Assemblée Générale sous le signe de...

L'innovation. Pour la première fois, les adhérents ont émargé et signé sur une tablette tactile. 16 bornes étaient à leur disposition pour qu'ils puissent



Gel hydroalcoolique à l'entrée du Palais des Congrès



Scan des convocations

s'enregistrer avant la réunion et recevoir le boitier électronique de vote, mémorisant leur nombre de droits.

L'échange. Comme chaque année, la séance de questions-réponses a été l'occasion pour les adhérents de prendre la parole.

La crise sanitaire. Dans le contexte exceptionnel lié à la Covid-19, toutes les précautions ont été prises tant par l' ANS Vie-Covéa que par le Palais des congrès de Tours. À ce titre, les participants ont reçu la veille de l'assemblée un SMS leur rappelant le respect des gestes barrières, la distanciation physique et le port du masque. Le Palais des congrès a lui mis en place toutes les mesures nécessaires pour garantir une sécurité maximale des publics. Preuve de son engagement : il a reçu début septembre 2020 la certification Afnor pour l'ensemble de son protocole sanitaire avec la note de 97/100.

Focus sur l'activité des trois assureurs

A l'occasion de cette assemblée générale nouveau format, Éric Lecuyer, Directeur Assurance Vie de Covéa, s'est livré à exercice de pédagogie sur différents points.

• Le montant des encours gérés.

La majorité des contrats d'assurance vie sont gérés par l'association. Certains contrats individuels, des contrats de capitalisation ou des contrats d'assurance retraite restent cependant gérés par les assureurs. Cette situation explique que le montant des encours gérés diffère selon que l'on se place du point de vue de l'association (+ de 40 milliards d'euros) ou des trois assureurs (+ de 52 milliards d'euros).

• La gestion des encours. Les assureurs sont des sociétés distinctes, avec des stratégies de gestion



Mesures sanitaires de distanciation lors de l'émargement



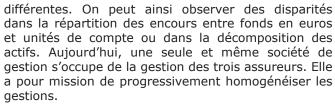
Emargement sur tablette électronique



Programmation des cartes à puce



Jean FLEURY, Président de l'ANS Vie-Covéa



- Les taux de rendement. Les politiques de rémunération des contrats sont différentes selon l'assureur. Elles ont vocation à être homogénéisées, tout en restant attractives et au-dessus du marché.
- Les offres. Le Groupe propose des produits d'assurance vie multisupports adaptés aux objectifs des épargnants (précaution, financement d'un projet, retraite, transmission) et des produits de prévoyance.

• Les perspectives du marché de l'Assurance

Vie. Dans un contexte économique et financier inédit, des incertitudes demeurent, exacerbées par la crise de la Covid-19. Les taux d'intérêt sont historiquement et durablement bas, voire négatifs, et les taux de rendement des fonds euros en sont fortement impactés. C'est pour cette raison que les stratégies tournées vers les unités de compte se développent avec des supports proposant différents profils de risque.

• Les perspectives des assureurs. Dans ce contexte, les perspectives des trois assureurs sont rassurantes. Ils disposent de fonds propres importants, d'une solvabilité élevée et d'importantes provisions pour participation aux bénéfices (PPB) au passif, pour résister aux chocs économiques.



Remise des boitiers de vote



Eric LECUYER, Directeur Assurance Vie Covéa

Une séance de questions-réponses

Pourquoi l'association est-elle déficitaire de 95 046,84 € en 2019 ?

Le montant de la cotisation est défini pour faire face aux charges de l'association, qui correspond en quasitotalité aux frais d'impression et d'affranchissement des courriers destinés aux adhérents à l'occasion des assemblées générales. Lorsque l'envoi d'un seul courrier est suffisant, le résultat est bénéficiaire. Si deux courriers sont nécessaires, le résultat est déficitaire. Ainsi, en 2018, le résultat était bénéficiaire, car il n'y a eu qu'un seul courrier tandis qu'il est déficitaire en 2019, car il y en a eu deux et que les charges de gestion ont été doublées entre les deux exercices.

Ou'est-ce que le compte « report à nouveau » ?

Prévu au plan comptable de l'association, ce compte permet d'imputer tous les profits réalisés et d'en déduire tous les déficits. Depuis la création de l'association et jusqu'à la fin de l'exercice 2018, l'association a toujours été bénéficiaire, avec un solde au 31/12/2018 de 1 611 519,30 €. Le déficit de 2019 vient réduire le montant de ce compte « report à nouveau », mais le solde reste positif de 1 516 472,46 €. La solidité financière de l'association est donc très bonne et ne soulève aucune inquiétude.

Quel est l'intérêt d'avoir réuni les trois assureurs?

Les assureurs GMF Vie, MAAF Vie et MMA Vie restent trois sociétés distinctes et indépendantes. En revanche, des moyens et ressources ont été



Marc BOUSSIERE, Trésorier, donne lecture de son rapport



Mathilde GUIGNARD, Commissaire aux comptes, donne lecture de ses rapports



Louis DERBOULLE, Secrétaire général, donne lecture des résolutions

Vote des résolutions

mutualisés, comme la gestion financière, au sein d'une même structure du groupe Covéa. Une mutualisation qui offre de nombreux avantages comme l'accès à des informations financières réservées aux grands groupes.

L'association compte plus de 2 millions d'adhérents. Ce chiffre représente-t-il des personnes physiques ou des contrats ?

L'association compte plus de 2 millions d'adhérents, personnes physiques, pour 2,3 millions de contrats. (au 30/06/2020)

Dans les différents palmarès, les contrats GMF Vie sont bien notés. Malgré tout, certains assureurs affichent des taux de rendement de 3,5 %. Comment l'expliquez-vous?

Certains assureurs proposent des contrats « confidentiels », pour une catégorie de clients.



Echanges avec la salle



Plusieurs critères peuvent justifier ces taux. Il est néanmoins plus intéressant de regarder comment les taux s'inscrivent dans la durée.

Les politiques de rémunération des trois assureurs vont être homogénéisées. Comment les taux vont-ils converger, vers le haut ou le bas ?

L'objectif est de continuer à proposer des taux attractifs, au-dessus du marché.

Vote des résolutions



Graphisme G Design - Photos © Corinne JAMET/L'Œil du Diaph.